



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2023

18h30

SALLE LONGO MAÏ

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 6 novembre à 18h30, le Conseil municipal de PIGNANS convoqué par courrier en date du 31 octobre 2023 s'est réuni en séance publique à la Mairie – salle Longo Maï, sous la présidence de Monsieur Fernand BRUN, Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne procuration à M. ROSSI Patrick
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à M. ARCUCCI Patrick
M. CAMARA Célestin donne procuration à Mme Julie BOUCHER
M. FRELIER Laurent donne procuration à Mme DUPONT Karine
Mme THIERRY Martine donne procuration à M. HERAUD Jean-François

Etaient absents excusés : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 25

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BUCAIONI

M. le Maire procède à la vérification du quorum.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h30.

Secrétariat de séance :

M. le Maire fait appel pour le secrétariat de séance.
M. Claude BUCAIONI est désigné Secrétaire de séance conformément au tour de rôle préalablement établi.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Adoption du compte rendu du Conseil municipal en date du 14/09/2023

Suite à l'envoi du Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 septembre, Monsieur le Maire demande si ce document appelle à des observations ou corrections.

Monsieur AIGUEPARSES questionne sur l'intégration des remarques faites sur le Procès-Verbal. Il est précisé que le Procès-Verbal envoyé aux Elus avant chaque Conseil municipal est un projet. Monsieur le Maire indique qu'il est à l'écoute pour toute modification à y apporter.

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'énumération des décisions prises depuis le Conseil municipal du 14 septembre 2023 :

1. Liste des décisions prises sur la base de la délibération portant délégations de pouvoirs :

N°13 Demande de subvention auprès du fonds d'initiative cantonale du département du Var,

N°14 Adoption d'un Fonds de Concours au profit du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var pour la réalisation de travaux T.E.E. réalisés sous sa Maîtrise d'Ouvrage,

N°15 Redevance d'Occupation du Domaine Public 2023 du réseau de transport et distribution d'électricité, état des sommes dues par ENEDIS,

N°16 Adoption d'un Fonds de Concours au profit du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var pour la réalisation de travaux de Création d'Eclairage Public réalisés sous sa Maîtrise d'Ouvrage,

N°17 Demande de subvention auprès du fonds d'initiative cantonale du département du Var,

N°18 Demande de subvention pour la restauration de l'œuvre JEAN DARET,

N°19 Convention pour l'installation de « pièges photos » sur la Commune de Pignans.

Discussion :

Intervention de Madame PRUNET :

- *Concernant la décision N°13, Madame PRUNET questionne sur la destination de cette demande de subvention. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la bâche de récupération d'eau de la piscine.*

- *Concernant la décision N°15, Madame PRUNET demande des précisions sur l'état des sommes dues par ENEDIS. Il est rappelé que toutes les décisions se trouvent sur le site Internet de la Commune. Monsieur FERHAT précise que le montant est de 992 euros.*
- *Concernant la décision N°19, Madame PRUNET souhaite connaître les parties signataires de cette convention. Monsieur le Maire informe que cette convention est signée avec la Communauté de Commune Cœur du Var qui a la compétence des déchets. C'est dans ce cadre que cette convention est signée et notamment pour les dépôts sauvages.*

Monsieur Le Maire procède à l'ouverture de l'ordre du jour :

DEL. 68/2023 – Autorisation d'emprunt sur le budget principal pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Discussion : Monsieur AIGUEPARSES intervient au sujet du contenu de ce dossier et notamment sur la partie des subventions. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERHAT qui précise qu'il y a un plan de financement par rapport à l'Hôtel de ville, nous sommes dans l'attente de l'arrêté de subvention de la Région qui se monte à 61 % du montant des travaux qui se montent à 153 000 €.

Monsieur AIGUEPARSES demande la nature des travaux. Monsieur ROSSI intervient en précisant que les bureaux de la Mairie vont être refaits, l'électricité, la salle d'accueil, l'accès PMR.

Madame DUPONT précise qu'il s'agit au niveau des écoles d'une rénovation énergétique et notamment du chauffage avec un système de pompe à chaleur. Il est nécessaire de procéder à ces travaux afin d'éviter de réinvestir ultérieurement. Monsieur le Maire précise que ce sont des travaux très importants pour la Commune puisqu'ils engendrent une économie de 30 %. Monsieur FERHAT précise qu'un marché a été passé et que des études et diagnostics ont été faits pour établir ce qu'il allait être mené. Des analyses plomb et amiante ont été faites sur les parties qui seront traitées et pas uniquement sur le bâtiment. Les documents sont consultables. Monsieur le Maire et Monsieur FERHAT répondent sur la question des financements en précisant que l'Etat, la Région et le Département ont été sollicités pour le financement des opérations.

Monsieur AIGUEPARSES, se questionne également sur la Commission du marché public passé. Monsieur FERHAT précise qu'il s'agit d'un marché à procédure adaptée et Monsieur le Maire a délégué de pouvoir sur l'attribution d'un MAPA. Il ne s'agit pas d'un appel d'offres qui nécessite de réunir la CAO.

Madame YZQUIERDO demande si les subventions ont été notifiées. Monsieur FERHAT répond par l'affirmative sauf celle de la Région. Il est apporté des précisions sur l'autofinancement des opérations. Concernant la dette par habitant, la Commune est en dessous de la moyenne nationale qui est de 550 €. Monsieur FERHAT précise également que le taux de l'emprunt est fixe.

VOTE		
Pour	21	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	4	M.AIGUEPARSES Cédric - Mme GACNIK Marie-France – Mme PRUNET Sophie - Mme YZQUIERDO Laurence

DEL. 69/2023 – Décision modificative du Budget Principal

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Discussion : Madame YZQUIERDO questionne sur la date de la Commission des Finances ainsi que sur le taux et la durée d'amortissement. Plusieurs demandes sont restées sans réponse : la délibération concernant le passage à la M57, la vote par chapitre, la réglementation sur les taux d'investissement.

Monsieur FERHAT précise qu'avec le passage à la M57 il y a la nécessité de faire un règlement budgétaire et financier, il y a obligation de voter les durées et les taux d'amortissement, ainsi que voter la délibération qui acte le passage à la M57. Toutes ces délibérations leur seront transmises. Concernant le vote en chapitre, chaque année au moment du vote, il est écrit dans la délibération que l'on vote en chapitre, cela est écrit dans le corps de chaque délibération. Concernant la Commission des Finances, lorsque la délibération a été prise pour sa création, il avait été proposé qu'elle se réunisse dès 2023. Au Conseil municipal de Février 2023 les membres de l'opposition a demandé qu'elle puisse se réunir à partir de 2024. Sur les amortissements les durées sont bien fixées par délibération prise sous l'ancien mandat.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL. 70/2023 – Décision modificative du budget annexe de l'Eau

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL. 71/2023 – Autorisation pour engager, liquider et mandater le 1/4 des dépenses d'investissement des Budgets primitifs 2023 de la commune, de l'Eau celui de l'Assainissement avant le vote du budget 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Discussion : Madame YZQUIERDO précise qu'au niveau du budget de l'eau l'an passé, au chapitre 21 il avait été voté 0 €, comment peut-on aujourd'hui voter 48 000 € ?

Monsieur FERHAT précise qu'avec la fongibilité des crédits il est possible de basculer jusqu'à 7.5 % d'un chapitre à un autre. Il sera procéder à une vérification et s'il s'agit d'une erreur elle sera corrigée.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL. 72/2023 – Acquisition de la parcelle a 1079 – Za la Lauve Migranon

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Discussion : Monsieur AIGUEPARSES demande si un entretien de la parcelle a lieu, comme le traitement d'un nid de frelons. Monsieur le Maire précise que cette parcelle est entretenue par la Commune et que le nid de frelons chemin des Cerisiers a été traité.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL. 73/2023 - Acquisition de la parcelle a 1072 – Rue Recluse

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Discussion : Monsieur AIGUEPARSES, demande quel est le type de mur qui sera construit et le coût pour la Collectivité. Monsieur le Maire précise qu'il a déjà été réalisé en Régie.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL. 74/2023 – Modification du règlement intérieur et des conditions d'attribution du CIA

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Discussion : Madame PRUNET demande si le CST a été consulté et demande si cette prime n'est pas discriminatoire pour un agent victime d'un accident du travail. Monsieur le Maire précise que le CST a été consulté et que cela concerne le temps partiel thérapeutique et ne concerne en aucun cas l'accident du travail.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL. 75/2023 – Taux de promotion interne

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL. 76/2023 – Plan de formation de la Collectivité territoriale

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Discussion : Il est précisé que ce plan de formation se déroulera sur une durée de 3 ans (2023/2025).

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL. 77/2023 – Adoption du rapport d'activité du SPANC

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

Il est pris acte du rapport d'activité du SPANC à l'unanimité.

DEL. 78/2023 – Attribution d'une subvention dans le cadre des crédits de direction des écoles

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL. 79/2023 – Attribution de subvention de sponsor

Rapporteur : Monsieur le Maire.



Discussion : Monsieur AIGUEPARSES, demande comment est calculé le montant de la subvention et quelle commission a voté cette attribution. Monsieur le Maire précise que ce sponsoring est ponctuel et cela concerne une ligne budgétaire spécifique.

VOTE		
Pour	25	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

- L'ordre du jour de la séance étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h35

BUCAIONI Claude

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire de PIGNANS

